



Assemblée générale

Distr. limitée
12 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session Deuxième Commission

Point 60 de l'ordre du jour

Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Pakistan* : projet de résolution

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 51/188 du 16 décembre 1996, 52/206 du 18 décembre 1997, 53/195 du 15 décembre 1998, 54/229 du 22 décembre 1999, 55/208 du 20 décembre 2000, 56/208 du 21 décembre 2001, 57/268 du 20 décembre 2002, 58/223 du 23 décembre 2003, 59/252 du 22 décembre 2004 et 60/213 du 22 décembre 2005 ainsi que sa décision 61/542 du 20 décembre 2006,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général¹,

Prenant note des travaux du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sur le fonctionnement de celui-ci,

Exprimant sa profonde gratitude à M. Marcel Boisard, Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif de l'Institut depuis quinze ans, pour son zèle, son dévouement et ses réalisations,

Notant les progrès continus accomplis par l'Institut dans ses divers programmes et activités, notamment le renforcement de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des institutions régionales et nationales,

Exprimant sa gratitude aux gouvernements et aux organismes privés qui ont apporté des contributions financières et autres à l'Institut ou lui en ont annoncé,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/62/377.



Notant que les activités de l'Institut ont jusqu'à maintenant été financées entièrement par des contributions volontaires, y compris les formations de base qu'il dispense à des diplomates et à des représentants accrédités auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne,

Notant également, cependant, que le niveau des contributions volontaires demeure acceptable, ce qui compromet le maintien des formations de base alors même que les besoins de formation et de renforcement des capacités augmentent et qu'un nombre plus élevé de pays développés profitent des activités de l'Institut,

Rappelant que les activités de formation et de renforcement des capacités devraient se voir accorder un rôle plus visible et plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales et dans l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies,

1. *Prend note* des réformes stratégiques engagées par le nouveau Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et approuvées par son Conseil d'administration, qui visent à faire de l'Institut un centre d'excellence;

2. *Réaffirme* l'importance d'une approche coordonnée, à l'échelle du système des Nations Unies, de la recherche et de la formation, fondée sur une stratégie efficace et cohérente et une répartition judicieuse des tâches entre les institutions et organes compétents;

3. *Réaffirme également* l'utilité de l'Institut, compte tenu de l'importance croissante de la formation et du renforcement des capacités dans le système des Nations Unies et des besoins des États et des autorités locales dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche en renforcement des capacités menées par l'Institut dans le cadre de son mandat;

4. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'instauration de partenariats entre l'Institut et d'autres institutions et organismes des Nations Unies en ce qui concerne leurs programmes de formation et de renforcement des capacités et, à cet égard, souligne qu'il faut développer et élargir encore la portée de ces partenariats, en particulier au niveau des pays;

5. *Prie* le Conseil d'administration de l'Institut de continuer de veiller à la répartition géographique équilibrée et équitable et à la transparence dans l'élaboration des programmes et dans l'emploi d'experts, et souligne, à cet égard, que les cours de l'Institut devraient être axés principalement sur les questions de développement et sur la gestion des affaires internationales;

6. *Engage* le Conseil d'administration à finir rapidement d'appliquer les recommandations formulées par le Comité des Commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2002-2003²;

7. *Engage de nouveau* tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut à lui fournir un appui généreux, financier et autre, et demande instamment aux États qui ont cessé de lui verser des contributions

² Voir le document A/60/113, annexe, sect. IV.G.

volontaires d'envisager de revenir sur leur décision, compte tenu des réformes stratégiques engagées;

8. *Encourage* le Conseil d'administration de l'Institut à poursuivre ses efforts pour remédier à la situation financière de l'Institut, en particulier pour élargir sa base de donateurs et obtenir des États Membres un soutien régulier à l'ensemble de ses activités, notamment ses activités de formation de base;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-quatrième session de l'application de la présente résolution, notamment en lui donnant des informations sur ses incidences financières, sur l'état des contributions à l'Institut et sur sa situation financière;

10. *Décide* d'harmoniser la présentation du rapport du Secrétaire général et du rapport du Directeur exécutif de l'Institut;

11. *Décide également* que les rapports sur l'Institut seront présentés au Conseil économique et social plutôt qu'à l'Assemblée générale.
